Envoyé en préfecture le 29/06/2026
Reçu en préfecture le 29/06/2026
Publié le
ID : 029-212902795-20260625-D202656-DE

Mairie de Taulé

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 25 juin 2026 à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur CREACH Gilles, Maire de la Commune de TAULÉ (Finistère).
Date convocation : 18 juin 2026
Conseillers en exercice : 23 **Présents** : 21 **Votants** : 21

Étaient présents : CREACH Gilles, Maire de Taulé.

Les adjoints : GOARNISSON Aude, LEMEUNIER Denis, BOZEC Marie-Claire, KERRIEN Ronan
Les conseillers délégués : BOULANGER Régine, KERSCAVEN François, HORELLOU Denis, POCHARD Frédéric, SALAUN Benoît

Les conseillers : LE BERR Mickaël, MEUDEC Dominique, MOAL Hélène, PAUGAM Sandrine, MARTIN Erwan, CHEVALLIER Carine, KERBRAT Morgane, BLONS Béatrice, DE BLASIO Stefano, KERGUIDUFF Claudine, PERROT Arnaud

Absents excusés : DANIÉLOU Céline donne pouvoir à GOARNISSON Aude

Absents : LE GUERCH Éric
A été élu secrétaire de séance : KERSCAVEN François

APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 – BUDGET PRINCIPAL COMMUNE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu l'avis favorable de la commission finances,

Considérant les dispositions de l'article L.2121-14 modifié par ordonnance n° 2025-526 du 12 juin 2025 qui prévoient que « *le conseil municipal est présidé par le maire et, à défaut, par celui qui le remplace. Dans les séances où le compte financier unique du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote.* »,

Considérant que dans ce cadre, Monsieur le maire a quitté la séance et que le conseil municipal a élu Madame Aude GOARNISSON, 1ère adjointe, pour assurer la présidence de la séance,

Considérant le CFU 2025 du budget principal de la commune de Taulé qui se présente comme suit :

Envoyé en préfecture le 29/06/2026
Reçu en préfecture le 29/06/2026
Publié le
ID : 029-212902795-20260625-D202656-DE

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2025				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	2 262 784,79 €	2 778 274,93 €	5 041 059,72 €
	Recettes réalisées	**1 713 062,47 €**	**2 876 690,93 €**	4 589 753,40 €
	Restes à réaliser	160 685,50 €	0,00 €	160 685,50 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	1 664 140,89 €	2 786 294,69 €	4 450 435,58 €
	Dépenses réalisées	**1 172 783,96 €**	**2 403 203,64 €**	3 575 987,60 e
	Restes à réaliser	248 809,51 €	0,00 €	248 809,51 €
Différence entre les titres et les mandats	**Solde des réalisations de l'exercice (+/-)**	**540 278,51 €**	**473 487,29 €**	1 013 765,80 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	-598 643,90 €	8 019,76 €	-590 624,14 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	-58 365,39 €	481 507,05 €	423 141,66 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	-88 124,01 €	0,00 €	-88 124,01 €
Résultat cumulé	Excédent/déficit	-146 489,40 €	481 507,05 €	335 017,65 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, Monsieur le maire étant sorti et n'ayant pas pris part au vote :

- Approuve le CFU 2025 du budget principal de la commune ;
- Confirme l'affectation des résultats de l'exercice telle que décidée par le conseil municipal en date du 16 avril 2026 (délibération n° 11) ;
- Autorise Monsieur le maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme certifié exécutoire,
Fait et délibéré à Taulé le 25 juin 2026
Le Maire,
Gilles CREACH

